

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'ANNONCE DE L'ORDRE DU JOUR

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant.

J'aimerais lui demander si l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle de juin prochain a été définitivement annoncé et si le gouvernement a l'intention de le rendre public dans un avenir rapproché?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je pense que les sujets qui seront traités au cours de la conférence sont passablement bien connus à la suite des travaux préparatoires effectués pendant la dernière réunion. A son retour, je demanderai au premier ministre quand sera publié l'ordre du jour convenu.

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Pourrait-il dire si cette discussion portera seulement sur l'amendement ou si l'on pourra également étudier le partage des pouvoirs fiscaux entre les provinces et le gouvernement fédéral?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, pour de telles réunions, l'ordre du jour, bien sûr, est établi d'un commun accord entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je ne puis répondre précisément à la question mais je sais que les entretiens porteront principalement sur les questions abordées il y a quelques mois.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA CENSURE DES LETTRES DES DÉTENUS

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au solliciteur général? Comme il semble que la pratique et la politique générales du service pénitentiaire ne permettent pas aux détenus de critiquer dans leurs lettres l'institution ou l'administration et que les lettres de critiques sont retournées aux détenus pour qu'ils les tournent autrement, le ministre voudrait-il faire supprimer cet abus et cette censure, afin que les détenus puissent communiquer librement leurs critiques, en particulier à leurs députés?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, j'ai déjà reçu une suggestion semblable lors de l'étude des crédits du ministère par le comité permanent, et j'ai répondu que nous l'étudierions. Aujourd'hui, je répète cette réponse. Je n'en sais pas encore assez là-dessus pour répondre d'une façon précise, et je suis plutôt enclin à penser que les détenus devraient pouvoir communiquer le plus librement possible avec les députés.

LA GENDARMERIE ROYALE

LA SURVEILLANCE DANS LES UNIVERSITÉS

[Traduction]

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi poser une question au solliciteur général. Elle a trait à la surveillance sur les campus universitaires. Le gouvernement a-t-il décidé de modifier la politique énoncée par le très honorable Lester Pearson en 1963 quant à la surveillance policière dans les universités de notre pays? Si oui, le ministre en discuterait-il avec l'Association des universités et collèges et l'Association canadienne des professeurs d'université, vu qu'il convient de maintenir la liberté universitaire?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, cette question a été étudiée très sérieusement. Il faut se rappeler les propos du très honorable premier ministre à ce sujet, en janvier dernier, je pense.

La question est maintenant de savoir si les étudiants et les professeurs ne sont pas des citoyens comme les autres et si les campus universitaires doivent être considérés comme des sanctuaires qui échappent au travail normal de la police. C'est dans ce sens-là que nous étudions toute la question.

[Traduction]

M. David MacDonald (Egmont): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire si l'on a envisagé de modifier la politique suivie jusqu'ici quant à la surveillance des campus universitaires?

M. Fairweather: C'est précisément la question que j'ai posée.

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, cette question vient de m'être posée, et j'y ai répondu.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

COME-BY-CHANCE—LA DEMANDE D'AIDE DE TERRE-NEUVE POUR L'AMÉNAGEMENT DE QUAIS

[Traduction]

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le 30 mars dernier, le ministre a indiqué, en réponse à une question que je lui avais posée, que le gouvernement du Canada avait demandé à celui de Terre-Neuve une garantie correspondant au montant de sa participation à l'aménagement de quais à Come-by-Chance. Peut-il nous dire si cette garantie a été donnée? Sinon, le gouvernement continuera-t-il à insister pour l'obtenir?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, nous poursuivons les négociations avec la Provincial Building Company Limited et la Provincial Refining Company Limited, mais aucun accord n'a